

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 245

Artikel: Ce que toute suffragiste devrait savoir

Autor: M.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suisse qui risquerait de les oublier, les idées qui, mille fois davantage que tous les palaces et tous les kursaals même « honnêtes » qui massacrent nos plus beaux sites, ont fait notre force morale et notre valeur devant le monde? ...

* * *

Une triste nouvelle nous arrive de Paris, ou plus exactement du Val-Richer, où M. Paul Schlumberger est décédé l'autre semaine, presque jour pour jour, deux ans après sa femme.

Presque toutes celles qui connaissaient et aimaient Mme Schlumberger-de Witt avaient eu l'occasion de rencontrer aussi et d'apprécier son mari. Car c'était un ménage délicieusement uni et dans lequel on sentait si bien la confiance, la compréhension, et une touchante admiration réciproques! Partageant toutes les convictions, luttant pour le même idéal que sa femme, M. Schlumberger apportait aux causes qu'elle défendait son appui moral et effectif, s'intéressant aux problèmes qu'elle lui soumettait, y cherchant avec elle une solution, la discutant ensuite avec ses collaboratrices immédiates... Esprit fin, spirituel, homme de bon sens et d'expérience, mais aussi aux idées politiques et sociales remarquablement larges et ouvertes, il était un causeur délicieux et pittoresque, un hôte parfait, un ami sûr et fidèle. Celles qui, comme nous, ont eu le privilège de le rencontrer, autrefois dans des Congrès, plus récemment, et depuis qu'une infirmité lui interdisait les longs voyages, chez lui, aussi bien dans la demeure historique du Val-Richer que dans le confortable salon de l'avenue Pierre de Serbie, en ont gardé un souvenir affectueux et reconnaissant. Et c'est avec tristesse que, maintenant, elles contemplent la photographie emportée en mémoire de ce dernier séjour au Val-Richer, de toute cette famille nombreuse, heureuse et florissante, rassemblée dans la vieille maison, en songeant que ce couple si bon, si juste, si droit, si loyal, qui en fait le centre, n'est plus là pour nous reconforter et nous encourager de son exemple.

E. Gd.

Ce que toute suffragiste devrait savoir¹

C'est sous ce titre qu'une de nos collaboratrices annonçait ici même, il y a exactement trois ans, la 2^e édition du volume *Le Suffrage des Femmes en pratique*, analysant cette publication documentaire des résultats du vote des femmes à travers le monde, et montrant combien elle constituait le *vade-mecum* indispensable de quiconque, présidente de groupe, conférencière, journaliste, institutrice, travailleuse sociale, ou simple suffragiste convaincue, est appelée à rompre des lances en faveur de nos idées. Son appel fut entendu puisque à l'heure actuelle, et exception faite d'un fort stock acheté par les Messageries Hachette, cette deuxième édition est à peu près épuisée.

Trois ans ont passé. Bien des événements se sont produits, d'autres pays se sont ajoutés à la liste de ceux qui ont reconnu aux femmes, soit des droits politiques complets, soit une forme restreinte de suffrage. De nouvelles séries d'élections ont eu lieu à peu près partout, la participation des femmes y a varié, de nouvelles candidates ont été élues, d'autres sont restées sur le carreau. Des lois en préparation depuis bien des années ont abouti, d'autres ont été mises en chantier. Dans les pays même où le vote des femmes n'a pas encore triomphé, des changements se sont produits quant à la situation suffragiste, de nouveaux gouvernements, d'autres partis ont pris position à cet égard, la position civile et économique des femmes s'est modifiée sous la poussée des circonstances... Et tout cela si vite qu'en comparant la troisième édition du *Suffrage des Femmes en pratique* à

¹ *Le Suffrage des Femmes en pratique*. Une brochure éditée par l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. 3^e édition en français seulement. 48 pages et deux tableaux (femmes députées et principales dates de l'obtention du suffrage féminin). Prix: 50 centimes suisses. En vente auprès de l'Administration du *Mouvement Féministe*.

la deuxième, nous sommes étonnées de voir combien est petit le nombre de pays où il n'y a pas eu à ajouter ici, à retrancher là, à transformer profondément tel ou tel paragraphe, pour que cette nouvelle édition fût tout à fait *up to date*... Dût notre orgueil national en souffrir, la Suisse est à peu près le seul pays dont les données de 1923 ont pu être utilisées telles quelles en 1926!...

Car une troisième édition a paru. Elle est sortie de presse à l'occasion du Congrès de Paris, mais n'a été véritablement « lancée » dans le grand public que cette automne, et après avoir subi — les événements marchent si vite! — une petite remise au point qu'avait rendue nécessaire l'intervalle des mois d'été. On peut le dire: elle est absolument à jour. Tout notre désir est qu'elle ne le soit pas longtemps, et que de nouveaux succès suffragistes infirment quelques-uns de ses renseignements. Et c'est pourquoi, il faut en profiter pendant qu'elle est au point des événements, et pourquoi il faut se dépêcher de l'acheter!

Il le faut pour d'autres raisons encore. Parce qu'elle est très bon marché. Au volume jaune de 1923 a succédé en effet une brochure d'une cinquantaine de pages seulement, tout aussi coquette sous sa couverture grise, et contenant sous une forme plus succincte les mêmes séries de renseignements, méthodiquement classés, et d'une authenticité que garantit le fait que ce sont presque partout les Associations suffragistes nationales, affiliées à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, qui les ont fournis. Parce qu'elle est ainsi plus facile à lire, à consulter, à répandre autour de soi, à vendre, ou même à distribuer à la sortie d'une conférence de propagande. Certain groupement féministe de Suisse romande n'a-t-il pas eu la bonne idée d'en faire don à tous les hommes éminents et influents de la région, hommes politiques, aussi bien que magistrats sans doute, pasteurs, professeurs, journalistes? C'est un exemple à suivre. Et qui sait quelles autres initiatives intéressantes peuvent surgir encore dans cet ordre d'idées?...

Nous n'achetons pas chat en poche, nous dira-t-on. Et nous répondrons: « Vous avez parfaitement raison. Mais lisez les quelques pages suivantes, extraites de cette brochure, et voyez si vous ne trouverez pas bien vite intéressant, utile, disons-même plus: nécessaire, de vous la procurer sans retard, pour vous-même, pour la Société que vous présidez, pour la bibliothèque de votre commune ou de votre paroisse, pour achever de convaincre telle ou telle amie... ou même encore pour un petit cadeau malicieux à ceux ou celles qui, dans votre famille, arguent que le suffrage féminin, c'est de la théorie, de la rêverie, de l'utopie, que ça ne peut pas arriver et que ça n'arrivera jamais... »

M. F.

Le Suffrage des Femmes en pratique

FINLANDE

Principales lois présentées et votées par les femmes:

Amélioration de la condition légale de la femme: admission au service dans les bureaux de l'Etat (1925); droit de plaider en justice.

Lois concernant la maternité et l'enfance: établissement par l'Etat de l'assurance-maternité; amélioration de la situation légale des enfants illégitimes: la loi de 1922, à laquelle ont travaillé toutes les femmes membres du Parlement à quelque parti qu'elles appartiennent, représente un grand progrès au point de vue de la protection de la mère et de l'enfant.

Législation civile: indépendance économique de la femme mariée. *Travail:* assurance-invalidité; mesures nouvelles concernant les travailleurs et les contrats collectifs (1924).

Hygiène et assistance: colonies agricoles pour prisonniers; sub-